

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura |
| <b>Herausgeber:</b> | Association pour la défense des intérêts du Jura                                      |
| <b>Band:</b>        | 31 (1960)   |
| <b>Heft:</b>        | 8   |
| <b>Rubrik:</b>      | Chronique économique  |

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Les ventes suisses en France se raffermissent.** — La Chambre de commerce suisse en France communique :

Durant le premier semestre, le montant des ventes suisses sur le marché français fut de 267,5 millions de francs suisses, ce qui confirme le raffermissement observé par rapport à l'année précédente. Toutefois, si ce chiffre est de 22 millions plus élevé que celui obtenu au cours des six premiers mois de 1959, (245,5 millions) il est plus faible du même montant à peu près que celui enregistré le premier semestre 1957 (290 millions).

L'évolution des exportations helvétiques en France mérite donc une grande attention. Il sera particulièrement intéressant à cet égard d'étudier les résultats du deuxième semestre 1960, au cours duquel la discrimination tarifaire frappant les produits des pays tiers à leur entrée dans un pays du Marché commun fera sentir ses effets de façon plus sensible.

Quant aux ventes françaises en Suisse, elles continuent leur progression spectaculaire, leur total atteignant 106 000 000 de francs en juin.

Pour le premier semestre, leur montant est de 564,8 millions de francs suisses, soit 140,7 millions de plus que l'an dernier. Les exportations françaises en Suisse représentent ainsi beaucoup plus que le double des exportations suisses en France et la France devient le deuxième fournisseur de notre pays, après l'Allemagne mais avant les Etats-Unis et l'Italie.

**Le Comptoir suisse.** — La Foire suisse de Lausanne aura lieu, cette année, du 10 au 25 septembre et son hôte d'honneur sera l'Australie. Sur le plan économique et commercial, dont le Comptoir suisse est toujours davantage un centre national, et même international, cette participation ajoute un enrichissement et une valeur nouvelle d'une qualité remarquable.

Ce pavillon officiel entend être un ambassadeur, non seulement du travail de toutes les catégories de travailleurs australiens, mais aussi de l'homme lui-même. L'histoire, les particularités de la nation et de ses habitants, la géographie de ce continent y seront évoquées par de frappantes illustrations qui dévoileront à la fois le genre de vie, les goûts, les désirs, les loisirs de ce peuple.

Toutes les activités australiennes y seront représentées. A l'enseigne « L'Australie dans le monde », le pavillon mettra en valeur l'expansion commerciale du pays, son essor industriel, dans le domaine, principalement, de l'industrie automobile. Une part importante sera dédiée à la recherche scientifique, mettant ainsi l'accent sur l'interdépendance du pays avec l'Europe. Il sera consacré aussi une présentation de son aviation — trait d'union indispensable entre ses grands centres et avec le reste du monde — à l'importance de ses lignes internationales, à plusieurs aspects caractéristiques des ailes australiennes.

Cette participation rappellera fort judicieusement que l'Australie est faite d'un mélange de nationalité d'où s'est façonné finalement l'Australien moderne.

**Le tourisme suisse en 1959.** — Le rapport annuel de l'Office national suisse du tourisme révèle que le tourisme suisse a connu en 1959 une période particulièrement florissante, avec 27 millions de nuitées pour l'ensemble du mouvement hôtelier. Ce résultat dépasse toutes les prévisions (plus 8 % par rapport à 1958).

Nos hôtes étrangers ont apporté à la Suisse une somme de un milliard 285 millions de francs, alors que nos compatriotes, pratiquant le tourisme à l'étranger, dépensaient quelques 515 millions de francs. Ces chiffres font ressortir l'importance considérable du tourisme sur notre économie nationale.

Le fort mouvement touristique de 1959 a été provoqué en partie par un temps particulièrement favorable, mais aussi par la stabilité du niveau des prix pratiqués dans l'industrie hôtelière.

**Les contributions sociales des employeurs en Suisse.** — La sécurité sociale en Suisse dépend davantage d'institutions privées que de l'Etat. A part le salaire, qui a été adapté au coût de la vie, l'ouvrier de notre pays est mis généralement au bénéfice d'allocations familiales, de vacances payées, de gratifications, de prestations de caisse de retraite, d'entraide, de secours. Tout cela, certes, qui n'est pas inscrit sur le sachet de paye, représente non seulement des sommes considérables mais une sécurité pour celui qui travaille. On sait que le citoyen suisse ne veut pas tout demander à l'Etat et c'est pourquoi, par l'initiative privée qu'il convient de soutenir, il faudrait que dans chaque entreprise, il soit possible de créer ces institutions sociales. On a calculé que dans l'industrie des machines, les contributions sociales des employeurs représentent pour chaque ouvrier ou employé 0,80 franc par heure de travail, ce qui fait 1750 francs par an ou 145 francs par mois. Il est intéressant de connaître ces chiffres quand on sait que les entreprises suisses versent environ 1,6 milliard de francs par an comme allocations diverses à leurs salariés ou aux caisses d'assurance, soit quatre fois plus qu'avant 1939. La marche très satisfaisante des affaires permet à l'économie suisse de contribuer dans une mesure importante à la sécurité sociale. Mais une telle action n'est possible que si nous maintenons nos principes de liberté qui forment la base solide de notre Confédération.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.

Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04 ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.

Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 3250.

Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.